CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 9 novembre 2011

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

<u>Membres présents</u>: (9) M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme METGE, Mme TENENBAUM.

<u>Membres excusés représentés</u> : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par M. BERTHIER), Mme LECOMTE LE GRAND (représentée par M. GOUDEAU), Mme REVEL (représentée par Mme METGE).

Membres excusés : (2) M. BARRON, M. EL HASSOUNI.

Membre absent: (1): Mme TOLLOT

Date de convocation: 31 octobre 2011

Délibération n°: 65-2011

Objet: Plan d'Urgence Hivernale - convention avec l'Etat et ADEFO

Chaque année, le préfet du département a l'obligation de mettre en place un plan départemental « Urgence Hivernale » visant à mettre à l'abri toutes les personnes dépourvues de logement et contraintes de rester à la rue en période de grand froid (niveau 2 « grand froid » et niveau 3 « froid extrême »).

Pendant cette période, l'Etat s'attache à renforcer les capacités d'hébergement d'urgence qui sont mobilisables par le numéro d'urgence 115, géré en Côte d'Or par l'Association Dijonnaise d'Entraide des Familles Ouvrières (ADEFO).

Dans ce cadre, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) a sollicité le CCAS en décembre 2010 pour la mise à disposition de deux places à la résidence sociale Viardot jusqu'à la fin de la période hivernale, soit le 31 mars. Une convention tripartite entre le CCAS, la DDCS et l'ADEFO a été signée le 14 décembre 2010. Cette convention n'a pas été activée durant la campagne 2010/2011 du fait du faible nombre de jours de niveau 2 ou plus.

Il paraît souhaitable de renouveler la convention pour la campagne 2011/2012 : cette mise à disposition s'inscrit dans une démarche partenariale et de solidarité à l'égard des plus démunis. Elle s'exerce à titre gracieux.

Deux lits seront réservés afin de permettre la mise à l'abri de personnes à la rue sur demande du SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) géré par l'ADEFO pour une durée d'une nuit éventuellement renouvelable.

Ainsi, les membres du Conseil d'Administration :

- autorisent la réservation, à titre gracieux, d'une chambre de deux lits au sein de la résidence sociale Viardot, du 15 novembre 2011 au 31 mars 2012, à destination des personnes dépourvues de logement et contraintes de rester à la rue en période de grand froid,
- valident le projet de convention présenté en séance,
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer la convention définitive et tous les actes à intervenir pour son exécution.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires:

Préfecture : 1 Registre : 1 Finances : 1 DISH : 1

Receveur Municipal: 2

Pour le Président et par délégation, La Directrice Générale,

Nathalie POPADYAK

EUSLEE E 1 0 NOV. 201

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

7 40 201

